

Arrêté n°2022-1298-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compte du 19/10/2022

Demande déposée le 07/10/2022

Affichage récépissé dépôt de dossier : 10/10/2022

N° DP 042 147 22 M0257

Par :	Madame THIZY Martine
Demeurant à :	107 chemin des Raines 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	107 chemin des Raines 42600 MONTBRISON 147 BC 591
Nature des Travaux :	piscine

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 07/10/2022 par Madame THIZY Martine,
Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une piscine de 29,6 m²,
- sur un terrain situé : 107 chemin des Raines, 42600 MONTBRISON,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 juillet 2013, modifié le 24 mai 2016, mis à jour le 21 octobre 2016, modifié le 26 septembre 2017 et le 10 juillet 2018, mis à jour le 07 novembre 2019,

Zone : UDz

ARRETE

Article 1: La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2: Les eaux de vidanges, de lavage de filtre et de trop-plein de la piscine sont à raccorder au réseau d'eaux usées. Les eaux de drainage de la piscine sont à raccorder au réseau d'eaux pluviales.

MONTBRISON, le 18 octobre 2022
Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué

